

doscan F 350

Version: 3 / FR

remplace la version: 2 /
FR

Date de révision:
25.08.2023

Date d'impression
11.09.23

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

doscan F 350

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées

PC35

Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse:

Chemische Fabrik Dr. Weigert GmbH & Co. KG
Mühlenhagen 85
D-20539 Hamburg
No. de téléphone +49 40 789 60 0
No. Fax +49 40 789 60 120
www.drweigert.com

Adresse email de la personne responsable pour cette FDS:

sida@drweigert.de

1.4. Numéro d'appel d'urgence

ORFILA téléphone : +33 1 45 42 59 59 (24 heures sur 24 et 7 jours sur 7)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Skin Irrit. 2 H315

Eye Dam. 1 H318

Produit classé et étiqueté d'après le règlement (CE) no 1272/2008.

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H315

Provoque une irritation cutanée.

H318

Provoque de graves lésions des yeux.

Conseils de prudence

doscan F 350

Version: 3 / FR

remplace la version: 2 /
FR

Date de révision:
25.08.2023

Date d'impression
11.09.23

P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P302+P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Éliminer seulement les emballages complètement vidés et fermés. Pour l'élimination du produit restant voir fiche de données de sécurité.

composants dangereux déterminants pour l'étiquetage (règlement (CE)1272/2008)

contient cumenesulphonic acid; fatty alcohol alkoxyolate

2.3. Autres dangers

Pas de dangers particuliers à mentionner.

Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT. Le produit ne contient aucune substance vPvB. Le produit contient aucune substance présentant des propriétés de perturbations endocriniennes pour l'homme. Le produit ne contient aucune substance présentant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non cibles.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Composants dangereux

fatty alcohol, ethoxylated

No. CAS	146340-16-1			
No. EINECS	604-522-5			
Concentration	>= 1	< 10	%	
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)	Skin Irrit. 2	H315		
	Aquatic Acute 1	H400		
	Aquatic Chronic 3	H412		

fatty alcohols, alkoxyated

Numéro d'enregistrement	02-2119552546-34			
Concentration	>= 1	< 10	%	
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)	Skin Irrit. 2	H315		
	Aquatic Acute 1	H400		
	Aquatic Chronic 3	H412		

fatty alcohol alkoxyolate

Numéro d'enregistrement	02-2119548491-37			
Concentration	>= 3	< 10	%	
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)	Eye Dam. 1	H318		
	Aquatic Acute 1	H400		
	Aquatic Chronic 3	H412		

cumenesulphonic acid

No. CAS	16066-35-6			
No. EINECS	240-210-1			
Numéro d'enregistrement	01-2119538809-24			

doscan F 350

Version: 3 / FR

remplace la version: 2 /
FR

Date de révision:
25.08.2023

Date d'impression
11.09.23

Concentration	>=	3	<	10	%
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)					
		Skin Corr. 1C		H314	
		Eye Dam. 1		H318	

Valeurs limites de concentration (règlement (CE) no 1272/2008)

Skin Irrit. 2	H315	>= 1 <= 20 %
Eye Dam. 1	H318	>= 1 <= 20 %

ATE orale 1.410 mg/kg

phosphoric acid, mixed esters with butyl alcohol and ethylene glycol

No. CAS 84962-20-9
No. EINECS 284-716-0
Numéro 01-2119969464-25

d'enregistrement

Concentration	>=	1	<	3	%
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)					
		Eye Dam. 1		H318	
		Met. Corr. 1		H290	

2-phosphonobutane-1,2,4-tricarboxylic acid

No. CAS 37971-36-1
No. EINECS 253-733-5
Numéro 01-2119436643-39

d'enregistrement

Concentration	>=	1	<	10	%
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)					
		Met. Corr. 1		H290	
		Eye Irrit. 2		H319	

Autres données

pour le texte des avertissements de danger H voir rubrique 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Indications générales

Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart.

En cas d'inhalation

Assurer un apport d'air frais. En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

En cas de contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec beaucoup d'eau. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, rincer aussitôt sous un fort courant d'eau durant 15 minutes. Consulter un médecin en cas d'irritation oculaire.

En cas d'ingestion

Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau.

Protéger les secouristes

Secouristes: Faites attention à l'autoprotection

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun symptôme connu à ce jour.

doscan F 350

Version: 3 / FR

remplace la version: 2 /
FR

Date de révision:
25.08.2023

Date d'impression
11.09.23

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Avis aux médecins / Risques

Après l'ingestion avec le vomissement suivant il se produit l'aspiration dans les poumons et ca peut provoquer la pneumonie chimique ou l'étouffement

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié

Produit non combustible: choisir les moyens d'extinction en fonction des incendies environnants.

Moyens d'extinction non-appropriés

Jet d'eau

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, formation possible de gaz dangereux.

5.3. Conseils aux pompiers

Equipements spéciaux pour la protection des intervenants

Ne pas inhaler les gaz dégagés lors d'une explosion ou d'un incendie. En cas d'incendie, utiliser un appareil de protection respiratoire approprié.

Autres données

Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Eviter la contamination de la peau, des yeux et des vêtements. Se référer aux mesures de protection énumérées dans les Sections 7 et 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec des produits appropriés absorbant les liquides. Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les Sections 7 et 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

Eviter la formation d'aérosol. Observer les mesures de précaution habituelles pour la manipulation des produits chimiques. Conserver le récipient bien fermé.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Le produit n'est pas combustible.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Température de stockage recommandée

Valeur > 0 < 30 °C

doscan F 350

Version: 3 / FR

remplace la version: 2 /
FR

Date de révision:
25.08.2023

Date d'impression
11.09.23

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Conserver dans l'emballage d'origine bien fermé. Aire de stockage dotée d'une bonne aération. Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale.

Classes de stockage

Classe de stockage d'après 12 Des liquides non combustibles
TRGS 510

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

pas de données

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Autres données

Autres paramètres à contrôler ne sont pas connus.

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène

Tenir un dispositif de rinçage pour les yeux à disposition. Ne pas inhaler les gaz/vapeurs/aérosols. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas fumer, ne pas manger ni boire sur le lieu du travail. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail.

Protection respiratoire - Note

N'est pas nécessaire mais il faut empêcher de la respiration des vapeurs; En cas de dépassement des valeurs limites au poste de travail, porter un appareil de respiration homologué à cet effet.

Protection des mains

Gants résistant aux produits chimiques

Utilisation Contact permanent avec les mains
Matériau approprié néoprène

Épaisseur du gant $\geq$ 0,65 mm

Temps de pénétration $>$ 480 min

Matériau approprié nitrile

Épaisseur du gant $\geq$ 0,4 mm

Temps de pénétration $>$ 480 min

Matériau approprié butyle

Épaisseur du gant $\geq$ 0,7 mm

Temps de pénétration $>$ 480 min

Utilisation Contact de courte durée avec les mains

Matériau approprié nitrile

Épaisseur du gant $\geq$ 0,11 mm

La protection des mains doit se conformer EN ISO 374.

Protection des yeux

Lunettes avec protection latérale; La protection des yeux doit se conformer EN 166.

Protection du corps

Vêtement de travail couramment utilisés pour travaux chimiques.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État de la matière liquide

Couleur jaune, limpide

Odeur caractéristique

Point de fusion

doscan F 350

Version: 3 / FR

remplace la version: 2 /
FR

Date de révision:
25.08.2023

Date d'impression
11.09.23

Remarque non déterminé

Point de congélation

Remarque non déterminé

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

Remarque non déterminé

inflammabilité

évaluation Non applicable

Limite inférieure et supérieure d'explosion

Remarque Non applicable

Point d'éclair

Remarque Non applicable

Température d'inflammabilité

Remarque Non applicable

température de décomposition

Remarque

Remarque non déterminé

valeur pH

Valeur env. 1,7
température 20 °C

Viscosité

Remarque non déterminé

solubilité(s)

Remarque non déterminé

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)

Remarque non déterminé

Pression de vapeur

Remarque non déterminé

Densité et/ou densité relative

Valeur 1,08 g/cm³
température 20 °C

Densité de vapeur relative

Remarque non déterminé

9.2. Autres informations

La limite de l'odeur

Remarque non déterminé

Le coefficient de l'évaporation

Remarque non déterminé

Hydrosolubilité

Remarque miscible en toutes proportions

propriétés explosives

évaluation non

Propriétés comburantes

évaluation Aucun(e) n'est connu(e).

Autres données

Aucun(e) n'est connu(e).

doscan F 350

Version: 3 / FR

remplace la version: 2 /
FR

Date de révision:
25.08.2023

Date d'impression
11.09.23

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas de réactions dangereuses si les prescriptions de stockage et de manipulation sont respectées.

10.2. Stabilité chimique

Pas de réaction dangereuse connue.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue.

10.4. Conditions à éviter

Pas de réaction dangereuse connue.

10.5. Matières incompatibles

Aucuns connus.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de produit de décomposition dangereux connu.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë par voie orale

ATE	>	2000	mg/kg
méthode	valeur calculée (règlement (CE)1272/2008)		
Remarque	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		

Toxicité aiguë par voie orale (Composants)

fatty alcohol, ethoxylated

Espèces	rat		
DL50	>	2000	mg/kg

cumenesulphonic acid

Espèces	rat		
DL50		1410	mg/kg
Source	ECHA		

Toxicité aiguë par pénétration cutanée

Remarque	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
----------	--

Toxicité aiguë par inhalation

Remarque	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
----------	--

Corrosion/irritation cutanée

évaluation	irritant
Remarque	Les critères de classification sont remplis.

Corrosion/irritation cutanée (Composants)

cumenesulphonic acid

Espèces	lapin		
Durée d'exposition	4	h	
Période d'observation	7	Days	
évaluation	Corrosif		
méthode	OCDE 404		

doscan F 350

Version: 3 / FR

remplace la version: 2 /
FR

Date de révision:
25.08.2023

Date d'impression
11.09.23

Source ECHA

lésions oculaires graves/irritation oculaire

évaluation Corrosif

Remarque Les critères de classification sont remplis.

lésions oculaires graves/irritation oculaire (Composants)

cumenesulphonic acid

Espèces Oeil de lapin

Durée d'exposition 30 s

Période d'observation 14 Days

évaluation Corrosif

Source ECHA

sensibilisation

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation (Composants)

cumenesulphonic acid

évaluation non sensibilisant

Source ECHA

Toxicité subaiguë, subchronique et par longue durée

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité (Composants)

cumenesulphonic acid

évaluation Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Source ECHA

Toxicité pour la reproduction

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité reproductrice (Composants)

cumenesulphonic acid

évaluation Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Source ECHA

Cancérogénicité

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité (Composants)

cumenesulphonic acid

évaluation Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Source ECHA

toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT)

Exposition unique

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

doscan F 350

Version: 3 / FR

remplace la version: 2 /
FR

Date de révision:
25.08.2023

Date d'impression
11.09.23

pas remplis.

exposition répétée

Remarque

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien chez l'homme

Le produit contient aucune substance présentant des propriétés de perturbations endocriniennes chez l'homme.

Expériences issues de la pratique

L'inhalation peut provoquer des irritations des voies respiratoires.

Autres données

Des données additionnelles aux informations données sur le produit dans la présente sous-section ne sont pas disponibles.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Indications générales

non déterminé

Toxicité pour les poissons (Composants)

fatty alcohol alkoxylate

Espèces	cyprins dorés (Leuciscus idus)	
CL 50	0,1	à 1 mg/l
Durée d'exposition	96	h

fatty alcohol, ethoxylated

Espèces	cyprins dorés (Leuciscus idus)	
CL 50	0,6	mg/l
méthode	DIN 38412, partie 15	

cumenesulphonic acid

Espèces	cyprins dorés (Leuciscus idus)	
CL 50	325	mg/l
Durée d'exposition	96	h
méthode	OCDE 203	
Source	ECHA	

Toxicité pour les daphnies (Composants)

fatty alcohol alkoxylate

CE50	0,1	à 1 mg/l
Durée d'exposition	48	h

fatty alcohol, ethoxylated

CL 50	1,2	mg/l
méthode	DIN 38412, partie 11	

cumenesulphonic acid

Espèces	Daphnia magna	
CE50	= 100	mg/l
Durée d'exposition	48	h
méthode	OCDE 202	
Source	ECHA	

Toxicité pour les algues (Composants)

doscan F 350

Version: 3 / FR

remplace la version: 2 /
FR

Date de révision:
25.08.2023

Date d'impression
11.09.23

fatty alcohol alkoxylate

Espèces	Scenedesmus subspicatus		
CE50	0,1	à	1
Durée d'exposition	72	h	
méthode	OCDE 201		
			mg/l

cumenesulphonic acid

Espèces	Selenastrum capricornutum		
CE50	73		
Durée d'exposition	72	h	
méthode	OCDE 201		
Source	ECHA		
			mg/l

Toxicité pour les bactéries (Composants)

cumenesulphonic acid

Espèces	boue activée		
CE 10	580		
Durée d'exposition	3	h	
Source	ECHA		
			mg/l

12.2. Persistance et dégradabilité

Indications générales

non déterminé

Biodégradabilité (Composants)

cumenesulphonic acid

évaluation	Facilement biodégradable (critères OCDE)
Source	ECHA

La dégradabilité facile (Composants)

fatty alcohol, ethoxylated

Demande Chimique en Oxygène (DCO) (Composants)

fatty alcohols, alkoxylated

Valeur	2380	mg/g
--------	------	------

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Indications générales

non déterminé

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)

Remarque	non déterminé
----------	---------------

12.4. Mobilité dans le sol

Indications générales

non déterminé

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT
Le produit ne contient aucune substance vPvB.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Propriétés perturbant le système endocrinien pour l'environnement

Le produit ne contient aucune substance présentant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non cibles.

doscan F 350

Version: 3 / FR

remplace la version: 2 /
FR

Date de révision:
25.08.2023

Date d'impression
11.09.23

12.7. Autres effets néfastes

Indications générales

non déterminé

Information supplémentaire sur l'écologie

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus

Code de déchets CEE 18 01 06* produits chimiques à base de ou contenant des substances dangereuses

Code de déchets CEE 20 01 29* détergents contenant des substances dangereuses

Les numéros de code de déchets mentionnés selon le catalogue européen des déchets tiennent lieu de recommandation. Une détermination définitive doit être effectuée en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

Emballages contaminés

Code de déchets CEE 15 01 02 emballages en matières plastiques

Les emballages entièrement vidés peuvent être recyclés.

Code de déchets CEE 15 01 10* emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

Les emballages non nettoyables doivent être éliminés en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	Transport terrestre ADR/RID	Transport maritime IMDG/GGVSee	Transport aérien
14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport terrestre.	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport maritime.	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport aérien.

Information pour tous les modes de transport

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
Voir paragraphes 6 à 8

Autres informations

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI
Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Composants (règlement (CE) no 648/2004)

15 % ou plus, mais moins de 30 %:

agents de surface non ioniques

moins de 5 %:

phosphates, phosphonates

doscan F 350

Version: 3 / FR

remplace la version: 2 /
FR

Date de révision:
25.08.2023

Date d'impression
11.09.23

COV

COV (CE) 0 %

Autres informations

Le produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes (SVHC).

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'est réalisée pour ce préparation.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Classification et méthode utilisée pour la dérivation de la décision concernant la classification de mélanges conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 CLP :

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Skin Irrit. 2	H315
Eye Dam. 1	H318

mentions de danger H-de la rubrique 2/3

H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H314	Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

catégories de danger CLP de la rubrique 2/3

Aquatic Acute 1	Danger pour le milieu aquatique, aigu, Catégorie 1
Aquatic Chronic 3	Danger pour le milieu aquatique, chronique, Catégorie 3
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves, Catégorie 1
Eye Irrit. 2	Irritation oculaire, Catégorie 2
Met. Corr. 1	Substance corrosive ou mélange corrosif pour les métaux, Catégorie 1
Skin Corr. 1C	Corrosion cutanée, Catégorie 1C
Skin Irrit. 2	Irritation cutanée, Catégorie 2

abréviations

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
ICAO: International Civil Aviation Organization
IATA: International Air Transport Association
IBC: Intermediate Bulk Container
CAS: Chemical Abstracts Service
VOC: Volatile Organic Compound
LD: Lethal dose
LC: Lethal concentration
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
vPvB: Very persistent and very bioaccumulative
SVHC: Substances of very high concern
MARPOL 73/78: International Convention for the Prevention of Pollution From Ships, 1973 as modified by the Protocol of 1978 (MARPOL: Marine Pollution)
ISO: International Organization for Standardization
OECD: Organisation for Economic Co-operation and Development
IMO: International Maritime Organization
UN: United Nations
EU: European Union

doscan F 350

Version: 3 / FR

remplace la version: 2 /
FR

Date de révision:
25.08.2023

Date d'impression
11.09.23

Informations complémentaires

Les modifications importantes par rapport à la version précédente de la présente fiche de données de sécurité sont marquées par : ***

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.